

Le Bureau d' *Amélie*

Faire émerger des trajectoires qui ont du sens

AMÉLIE HOGER

06 31 44 87 29

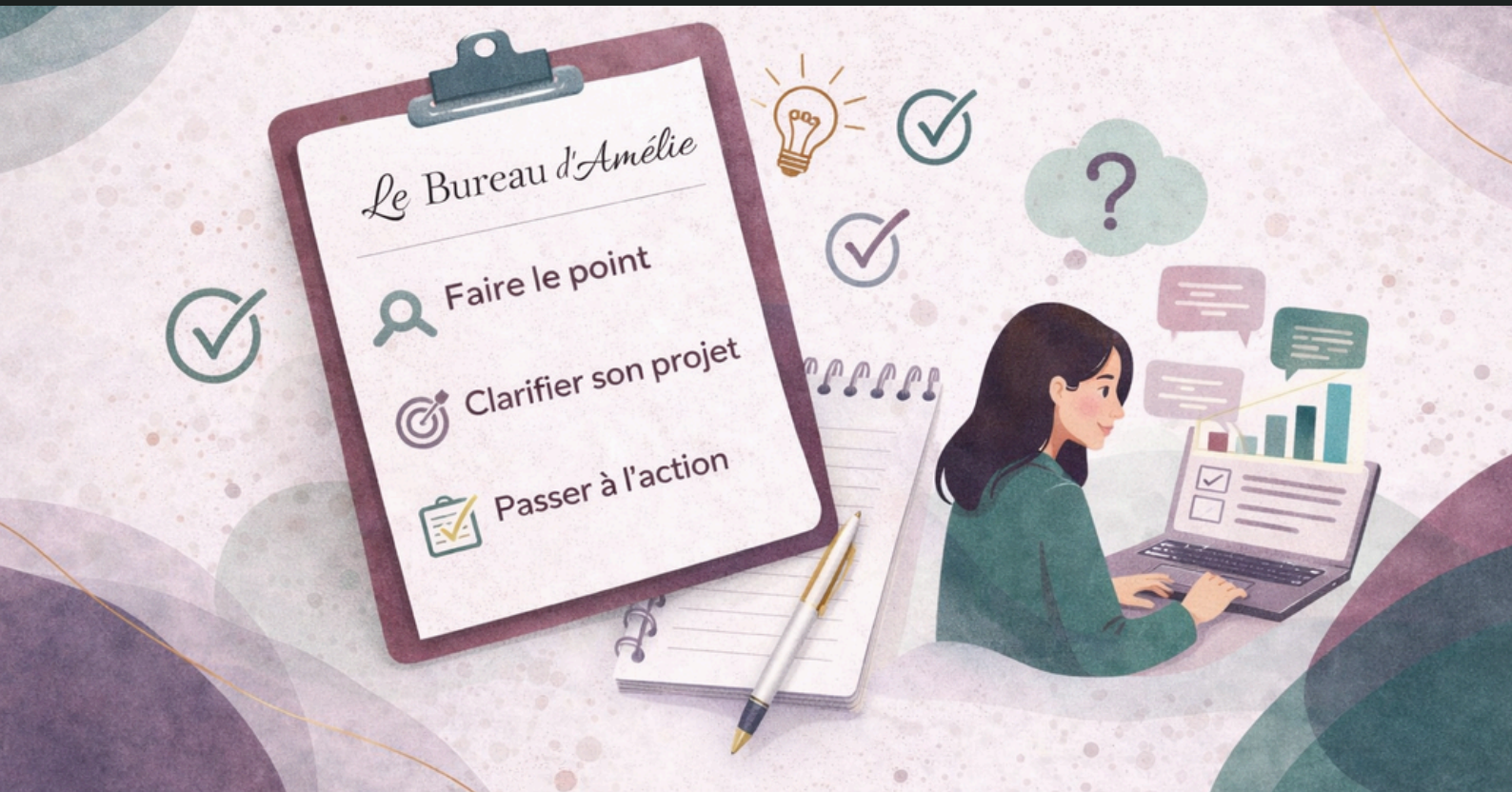
lebureaudamelie@gmail.com

29 rue de la Libération

72460 Savigné l'Evêque

WWWLEBUREAUDAMELIE.FR

BILAN DE COMPÉTENCES



OBJECTIFS

- Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ;
- Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- D'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

■ QU'EST CE QUE C'EST ?

Le bilan de compétences est une étape clé pour faire le point sur votre parcours professionnel, identifier vos compétences et clarifier vos aspirations.

Que vous envisagiez une reconversion professionnelle, une évolution de carrière ou simplement un besoin de redonner du sens à votre travail, cet accompagnement vous permet d'y voir plus clair et d'avancer avec confiance.

Je vous propose un accompagnement personnalisé, centré sur l'humain, qui vous aide à :

- mieux vous connaître
- identifier vos ressources et vos talents
- explorer des pistes professionnelles concrètes
- construire un projet réaliste et aligné avec vos valeurs

Ensemble, nous élaborons un plan d'action clair pour vous permettre de passer à l'étape suivante avec sérénité.



MÉTHODE

- Une approche humaine et bienveillante
- Un accompagnement personnalisé
- Des séances individuelles à raison de deux heures en moyenne par semaine
- En présentiel et / ou en visioconférence

CONDITIONS D'ACCÈS

- Le bilan de compétences s'adresse à tous les actifs. (salariés, indépendants, chef(e)s d'entreprise, demandeurs d'emploi)
- Aucun prérequis n'est nécessaire
- Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter directement par mail ou par téléphone ou via le formulaire de contact afin de définir conjointement les solutions adaptées à votre situation
- Ne pas avoir réalisé de bilan de compétences dans les 5 années qui précède la demande dans le cadre du financement CPF

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Première étape : fixer le rendez-vous préliminaire OFFERT, pour cela vous pouvez nous contacter par mail, téléphone ou fixer directement votre rendez-vous depuis la page contact.
- Deuxième étape : Contractualisation.
- Délais d'accès : entre 3 et 6 semaines à l'issue de l'entretien préliminaire en fonction du financeur

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Une grille d'analyse partagée des objectifs au démarrage du bilan
- Questionnaire d'évaluation au terme du bilan et à 6 mois

COMPÉTENCES VISÉES

Le bilan de compétences vise à développer la capacité à prendre des décisions quant à l'orientation de sa carrière professionnelle sur la base d'une meilleure connaissance de soi (ses valeurs, ses besoins, sa personnalité) et d'une meilleure connaissance de ses compétences (ses ressources, ses savoirs, et ses savoir-faire, ses soft skills, sa valeur ajoutée). La capacité à analyser le marché de l'emploi, à détecter les compétences recherchées par les employeurs, à identifier des dispositifs pour se former est également développée dans le cadre du bilan de compétences.



DURÉE

La durée moyenne de réalisation d'un bilan de compétences est située entre 10 à 16 semaines. Il faut prévoir un rendez-vous par semaine d'environ deux heures.

LES MODES DE FINANCEMENTS

Auto-financement, CPF (Compte Personnel de Formation), ANFH, employeur ...

ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP






Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous faire part de votre demande par mail en amont de l'entretien préalable. Durant l'entretien préalable nous pourrions ainsi évoquer les éventuels besoins et possibilités d'aménagements afin de vous offrir les meilleures conditions lors de votre bilan de compétences. Votre référente handicap : Amélie Hoger 0631448729 – lebureaudamelie@gmail.com

CERTIFICATION QUALIOPi

Le Bureau d'Amélie est certifié Qualiopi pour la prestation de Bilan de Compétences, attestant de la qualité de l'accompagnement et des prestations de formation. Cette certification garantit le respect des exigences du Référentiel National Qualité, la rigueur de nos méthodes, et la traçabilité de votre parcours. Lien vers le certificat Qualiopi : [ICI](#)
Également consultable sur le site internet.

TAUX DE SATISFACTION

Période : du 1er janvier au 31 décembre 2025

-  100 % des bénéficiaires sont allés au terme de leur bilan de compétences
-  100 % indiquent que le bilan a répondu à leurs attentes
-  100 % sont très satisfaits de l'accompagnement
-  100 % sont très satisfaits du contenu
-  100 % recommandent Le Bureau d'Amélie

DÉONTOLOGIE

Consentement : Le bilan ne peut se réaliser qu'avec le consentement volontaire du bénéficiaire.

Confidentialité : Respect du secret professionnel et de la vie privée. Les résultats ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec l'accord du bénéficiaire. Les documents sont détruits à l'issue du bilan sauf exceptions légales.

Neutralité : Le consultant adopte une posture neutre, fondée sur des éléments mesurables, afin d'éviter les biais d'évaluation subjective.

LES FORMULES

ESSENTIELLE

Clarté & structure

- ✓ Faire le point sur votre parcours
- ✓ Mieux vous connaître
- ✓ Identifier des pistes professionnelles

13h
1 750 €



Un bilan de compétences complet pour faire le point sur votre parcours, mieux vous connaître et définir une orientation professionnelle cohérente.

Durée : 13 heures d'accompagnement + travail personnel guidé

Contenu :

- Analyse de votre parcours et de votre situation
- Travail sur vos valeurs, intérêts et personnalité
- Un test psychométrique
- Identification de pistes professionnelles
- Analyse des compétences
- Plan d'action

Un accompagnement clair et efficace pour avancer avec confiance

Un bilan de compétences renforcé pour approfondir votre réflexion et construire un projet professionnel solide et réaliste.

Durée : 18 heures d'accompagnement + travail personnel guidé

Contenu :

- Analyse approfondie de votre profil
- Travail sur vos valeurs, intérêts et personnalité
- Deux tests psychométriques
- Visualisation projective
- Identification de pistes professionnelles
- Analyse des compétences
- Plan d'action

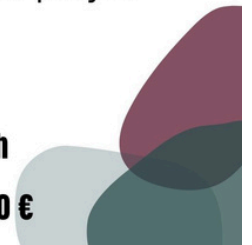
Un accompagnement complet pour transformer

CHALLENGE

Clarté & structure

- ✓ Analyse approfondie de votre profil
- ✓ Tests psychométriques
- ✓ Construire un projet concret

18h
2 500 €



MANAGER

Stratégie & leadership

- ✓ Posture managériale
- ✓ Repositionnement professionnel
- ✓ Plan d'action stratégique

18h
2 750 €



Un bilan de compétences dédié aux profils cadres et managers souhaitant prendre du recul et affiner leur trajectoire professionnelle.

Durée : 18 heures d'accompagnement + travail personnel guidé

Contenu :

- Analyse de votre parcours et de votre posture managériale
- Travail sur vos valeurs, intérêts et personnalité
- Trois tests psychométriques
- Visualisation projective
- Identification de pistes professionnelles
- Analyse des compétences
- Plan d'action

Un accompagnement stratégique pour des décisions éclairées et durables

COMMENT CHOISIR LA FORMULE ?

Les formules proposées constituent des cadres d'accompagnement permettant d'adapter le niveau d'approfondissement du bilan aux besoins du bénéficiaire.

Lors de l'entretien préliminaire, une analyse de la demande, des attentes, de la situation et des objectifs est réalisée afin de définir conjointement la formule la plus adaptée.

Chaque accompagnement reste ensuite entièrement personnalisé : les outils, méthodes, investigations, rythmes et modalités d'accompagnement sont ajustés en fonction du profil, des besoins et de l'évolution du bénéficiaire tout au long du bilan.

PHASES D'UN BILAN DE COMPÉTENCES

Phase préliminaire

- Analyse de la demande
- Identification des besoins
- Définition des objectifs
- Présentation des modalités et outils

Phase d'investigation

- Analyse du parcours
- Identification des compétences
- Exploration des valeurs, motivations et intérêts
- Investigations métiers
- Étude de faisabilité du projet

Phase de conclusion

- Synthèse des résultats
- Formalisation du projet
- Élaboration du plan d'action
- Remise du document de synthèse

MÉTHODES ET OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

Le bilan de compétences s'appuie sur différents outils et méthodes d'accompagnement permettant d'adapter le parcours aux besoins, à la situation et aux objectifs du bénéficiaire identifiés lors de l'entretien préliminaire.

Selon les besoins et l'avancement du bilan, différents supports peuvent être mobilisés :

- outils d'analyse du parcours professionnel et personnel ;
- travail autour des valeurs, intérêts professionnels et motivations ;
- outils d'analyse des compétences ;
- tests psychométriques ;
- supports d'investigation métiers ;
- enquêtes métiers et recherches documentaires ;
- outils de projection professionnelle ;
- ressources pédagogiques ;
- travail personnel guidé entre les séances.

Les outils, méthodes et modalités d'accompagnement sont personnalisés et ajustés tout au long du bilan afin de respecter le rythme, les besoins et l'évolution du bénéficiaire.

POURQUOI ?

LE BUREAU *d'Amélie*

BILAN DE COMPÉTENCES

Mieux se connaître
pour mieux choisir l'avenir



Accompagnement orienté humain

Ici, pas de numéro de dossier,
vous êtes accompagné de façon
personnalisée à votre rythme.



Bienveillance et écoute

Vous serez écouté et entendu
sans jugement.



Bonne humeur et humour

Avec moi, c'est la clé d'un
accompagnement réussi.



Expertise certifiée

Consultante diplômée en évolution
professionnelle spécialisée en bilan
de compétences, je me forme
continuellement afin de garantir
le meilleur accompagnement.



“

Un accompagnement
humain, personnalisé
et motivant pour
construire un projet
qui vous ressemble.



Confidentialité
garantie



Accompagnement
100 % personnalisé



À votre rythme,
selon vos besoins



Méthodes et outils
professionnels



Parce que votre avenir mérite toute mon attention.

Amélie

CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

Le bilan de compétences est une action de développement des compétences encadrée par le Code du travail.

Il permet d'analyser les compétences professionnelles et personnelles, les aptitudes et les motivations d'un bénéficiaire afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Le bilan de compétences est régi notamment par les articles L6313-1, L6313-4 et R6313-4 à R6313-8 du Code du travail. Il doit être réalisé dans le respect des exigences du Référentiel National Qualité Qualiopi.

Objectifs du bilan de compétences

Le bilan de compétences a pour objectifs de permettre au bénéficiaire :

- d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles ;
- d'identifier ses aptitudes, motivations et ressources ;
- de clarifier ses perspectives d'évolution professionnelle ;
- de construire un projet professionnel réaliste et cohérent ;
- d'identifier, si nécessaire, les besoins en formation ou en validation des acquis.

Déroulement réglementaire du bilan de compétences

Conformément au Code du travail, le bilan de compétences se déroule en trois phases obligatoires :

1. Phase préliminaire

Cette phase permet :

- d'analyser la demande et les besoins du bénéficiaire ;
- de définir les objectifs du bilan ;
- de présenter les méthodes, outils et modalités d'accompagnement ;
- de déterminer le format le plus adapté à la situation du bénéficiaire.

2. Phase d'investigation

Cette phase vise à :

- analyser le parcours professionnel et personnel ;
- identifier les compétences, ressources, intérêts et valeurs professionnelles ;
- explorer les pistes d'évolution, de reconversion ou de formation ;
- vérifier la faisabilité des projets envisagés.

3. Phase de conclusion

Cette phase permet :

- de synthétiser les résultats du bilan ;
- de formaliser un projet professionnel réaliste ;
- de définir un plan d'action concret ;
- de remettre au bénéficiaire un document de synthèse confidentiel.

Confidentialité et consentement

Le bilan de compétences est réalisé avec le consentement du bénéficiaire.

Les informations échangées durant l'accompagnement sont strictement confidentielles. Le document de synthèse est remis exclusivement au bénéficiaire et ne peut être communiqué à un tiers sans son accord écrit préalable.

Les personnes chargées de réaliser les bilans de compétences sont tenues au secret professionnel conformément aux articles 226-13 et 226-14 du Code pénal.

CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

Durée du bilan de compétences

La durée d'un bilan de compétences est encadrée par la réglementation et ne peut excéder 24 heures d'accompagnement.

Depuis les évolutions réglementaires de 2026 relatives au CPF, la durée minimale d'accompagnement effectif financée dans le cadre du CPF est fixée à 13 heures.

Le bilan peut être réalisé :

- en présentiel ;
- à distance ;
- ou en format mixte.

Financement

Le bilan de compétences peut être financé par :

- le Compte Personnel de Formation (CPF) ;
- l'employeur dans le cadre du plan de développement des compétences ;
- France Travail ;
- certains OPCO ;
- ou un financement personnel.

Depuis les décrets publiés en février 2026, le financement CPF du bilan de compétences est soumis à des conditions spécifiques, notamment :

- un plafond de prise en charge ;
- une durée minimale d'accompagnement effectif ;
- et un délai de carence de 5 ans dans certains cas de financements antérieurs.

Engagement qualité – Certification Qualiopi

L'organisme réalisant le bilan de compétences est engagé dans une démarche qualité conforme au Référentiel National Qualité Qualiopi.

À ce titre, il s'engage notamment à :

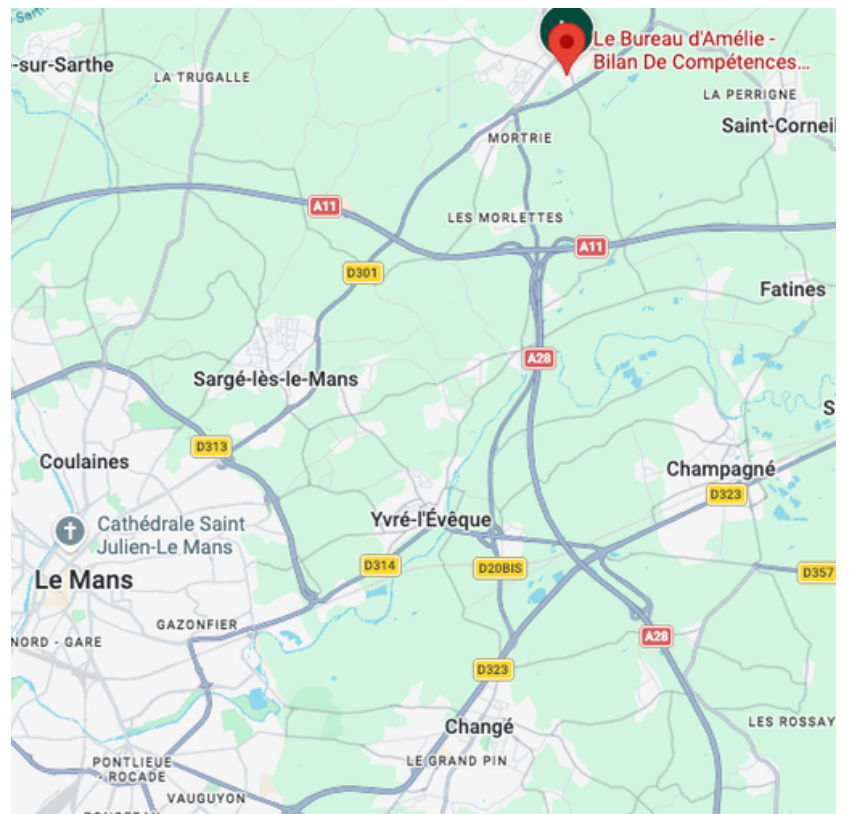
- proposer un accompagnement personnalisé ;
- adapter les méthodes et outils aux besoins du bénéficiaire ;
- garantir les compétences des consultants ;
- assurer une veille réglementaire et professionnelle ;
- recueillir les évaluations de satisfaction ;
- mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue ;
- prendre en compte les situations de handicap et les besoins spécifiques des bénéficiaires.

Références réglementaires principales

- Code du travail : articles L6313-1 à L6313-4
- Articles R6313-4 à R6313-8 du Code du travail
- Décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- Référentiel National Qualité Qualiopi
- Décrets CPF du 24 février 2026 relatifs au financement du bilan de compétences

CONTACT

Le Bureau d'Amélie
29 rue de la Libération
72460 Savigné l'Evêque



Amélie Hoger
0648643117 - lebureaudamelie@gmail.com